VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR

M. PEDERSON CO. ET ALS VS DIXIE STORES

No 93 734—Cour Civile de District—Division B.

Le fonds de magasin et les installations des Dixie Stores se composant de moulins à café, 2 registres (cash registers), 1 balance à plate-forme, 2 balances suspendues, 2 balances de comptoir, 1 lot d'épiceries, bureau, machine à écrire, éventail électrique, etc.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL—Leonard L. Stern, Encanteur—MERCREDI, 17 août 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux 1518 rue Dryades, entre Melpomène et Terpsichore, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre signé le 20 juillet 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division F, dans l'affaire susdite et susnumérotée.

Tous les effets mobiliers du Dixie Stores selon un inventaire sur lieux.

Conditions—Vente au plus offrant, pour du comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, LTD, Encanteurs.

6 août—6 7 14 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cora Morere vs Mme Annie Oestarly, veuve de Pierre Morere, et tutrice de Simon P. Morere.—No 92,350—Cour Civile de District—Division B.

Terrains de Choix pour Bâtir dans le Septième District.

4 Terrains rue Spruce, entre la rue Short et l'avenue Carrollton, l'Ilet Cohn.

1 lot rue Short, entre les rues Cohn et Spruce, ilet ave Carrollton

1 Lot sur l'avenue Leake, borné par les rues Oak, Général Ogden, Eagle et Plum.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—MARDI, le 16 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 mars 1910, et scellé d'un jugement lu rendu et signé en cour ouverte le 17 mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera offert à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

Cinq lots de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No 255, borné par les rues Spruce, Cohn, Carrollton et Short, les lots F et G mesurant chacun 22 pieds 6 pouces de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Les lots H et I mesurant chacun 45 pieds de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur; le lot J mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Short sur 155 pieds de profondeur.

2. Une certaine portion ou étendue de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No 144 borné par les rues Eagle, Oak, Général Ogden, l'avenue Leake et la rue Plum, désignée par la lettre H sur un plan d'arpentage, daté du 28 décembre 1905, dressé par Chas G. Del'Isle, et mesurant 40 pieds de face à l'avenue Leake, 80 pieds dans le fond, et sur sa ligne de côté vers la rue Général Ogden il a une profondeur de 99 pieds 7 pouces, et sur la ligne de côté vers la rue Eagle il a une profondeur de 125 pieds.

Conditions—Les lots I et J dans l'Ilet No 255, aux conditions de un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance en un et deux ans en paiement par acomptes égaux devant être représentés par billets à recevoir daté de la date de l'adjudication et portant 7 0/0 d'intérêt de cette date, et la stipulation en l'acte de vente de 10 pour cent d'honoraires d'avocat s'il y a un procès pour forcer les paiements de la portion non payée du prix compris. La balance des terrains devant être vendue pour du comptant.

Les actes de vente pardevant James T. Nix, notaire aux frais des acquéreurs; dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

16 juin.—16 17 24 31—août 7 14 16

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE PETER DANIEL.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A, No 91,289.

DEUX COTTAGES DOUBLES, 2649-51 Promenade Carondelet et 2648 rue Toulouse

A L'ENCAN, MARDI le 16 AOUT 1910.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée succession de Peter Daniel, dossier No 91,289 ledit ordre daté du 11 juillet 1910, et annexé conformément à un autre ordre de la même Honorable Cour dans la même affaire intitulée et numérotée daté du 12 juillet 1910, les deux dits ordres étant adressés à Joseph Onorato, encanteur, l'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 16 août 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'Ilet No 236 borné par les rues Nord Broad, Toulouse, Nord Dorgenois et la Promenade Carondelet, désigné par le numéro trois, mesurant trente et un pieds, huit pouces et cinq lignes de face à la rue Toulouse, s'étendant en travers de la Promenade Carondelet, sur laquelle il y a une façade de trente et un pieds, neuf pouces et quatre lignes et ceinte cent onze pieds, six pouces de la Promenade Carondelet à la rue Toulouse sur la ligne de côté vers la rue Nord Broad, et ayant une profondeur de quatre-vingt-dix neuf pieds, cinq pouces et quatre lignes de ladite Promenade Carondelet à la rue Toulouse, sur la ligne de côté la plus proche de la rue Nord Dorgenois d'après un devis et arpentage dressé par C. Usene Lewis, géomètre de ville, daté du 3 décembre 1909 et annexé à un inventaire dans l'affaire ci-dessus intitulée.

2. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le même District et lieu que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No Quatre, comprenant lot No trois et mesurant comme suit: trente et un pieds, huit pouces et cinq lignes de face à la rue Toulouse, trente et un pieds neuf pouces et quatre lignes à la Promenade Carondelet il y a une profondeur sur le côté du lot No 3 de quatre vingt dix neuf pieds cinq pouces et quatre lignes et une profondeur de quatre vingt dix sept pieds sur la ligne du lot No 5, d'après ledit devis de C. Usene Lewis, voyer.

Conditions — Un tiers en plus comptant et la balance en un, deux et trois ans au crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges de la propriété, avec le pacte de non aliénation et toutes autres clauses usuelles de sécurité, 10 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910. Les certificats nécessaires pour passer la vente devant être payés par les acquéreurs de suite, et les actes de vente dressés par ledits notaires devant être passés pardevant Francis D. Chaffraimet, notaire, aux frais des acquéreurs et les acquéreurs devront déposer 10 0/0 (au portant pas d'intérêt) du prix d'achat avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

J. Arthur Charbonnet, avocat.

16 juil—16 17 24 31—août 7 14 16

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Meubles de Bureau, Bureau, "Underwood Typewriters", Coffre-Fort en Fer de Diebold, Filing Cases, Comptes Courants, Meubles en Cuir, Chaises, Corps de Bibliothèque, etc.

CORNELIUS R. MONDINGERS VS FRANK DAVIES CO.

No 93,906—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 RUE CARONDELET—

VENDREDI, LE 12 AOUT, 1910,

à 11 heures a. m., sur les lieux,

SUITE 213-214 BATISSE RENNEN,

il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 8 Juillet 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Un lot de Meubles de Bureau, Coffre-Fort en Fer, Pupitres, "Typewriters", etc.

Le tout d'après l'inventaire enregistré.

CONDITIONS—COMPTANT.

TEUTONIA BANK & TRUST CO., Receveurs.

31 juil—31—août 7 12

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. —Plus grande, 15 pouces £6 6s.

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

VENTES A L'ENCAN, | VENTES A L'ENCAN

Joseph Lewis.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION CELESTINE PANTER,

défunte épouse de Joseph Lewis.

No 94,125—Cour Civile de District Division C.

PAR JOSEPH LEWIS, Administrateur—JEUDI, le 25 août 1910, à midi, sur le devant de la propriété No 3029 rue Maurepas. En vertu d'un ordre signé du 5 août 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C de ladite Cour, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique à l'en-droit ci-dessus indiqué—

L'ensemble du droit indivis, titres et intérêt de la défunte Celestine Panter Lewis en et à Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges etc., situés dans le Troisième District de cette ville, portant le numéro 3029 rue Maurepas, dans l'Ilet borné par les rues Maurepas, Fortin, Encampement et Sauvage, désigné par la lettre K mesurant en M. F. 30 pieds de face à la rue Maurepas sur 75 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1910, et de payer pour l'acte de vente pardevant Jos Lautenschlaeger, notaire, et de déposer 20 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Joseph Lewis, administrateur.
Jos Lautenschlaeger, avocat.
10 août—10 17 24

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. P. Schaeffer et Als vs United Burial Co. Ltd.

No 93 963 — Cour Civile de District Division B.

Excellente Maison de Résidence Simple à Deux Etages,

Avec grandes écuries.

No 831 avenue des Champs-Elysées, entre Bourgogne et Dauphine.

PAR STROUDBACK STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur—MARDI, 30 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé le 27me jour de juillet 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits qui y appartiennent ou en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'Ilet No 17 (maintenant 230) borné par l'avenue des Champs Elysées, les rues Marigny, Bourgogne et Dauphine, sur un plan particulier de B. Buisson, en date du 2 janvier 1842, déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire et mesurant pied américain 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à l'avenue des Champs Elysées sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur fera un dépôt comptant de dix pour cent au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

Teutonia Bank & Trust Co., Recouvreurs.

28 juil—28 31—août 7 14 21 28 30

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE AYANT ENVIRON TREIZE (13) LAGUES DE TERRE DANS LA PAROISSE ST TAMMANY, PRES DARTA SPRINGS.

SUCCESSION DE MRS A. J. KIERAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 89,796.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur—Bureau No 739 rue Union — MARDI, le 16 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 11 juillet 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue, à savoir:

Toutes ces deux certaines parcelles s'étendant et étant situées en la Paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane et décrit comme Section (13) acres de la section trente-huit (38) dans la ville six (6) Sud rang Nord deux (2) Est. Terre Greensburg, District de la Louisiane et connue comme l'Etendue Powell ou "Head-Right" et comprise en deux étendues.

Premier—Commençant à un piquet sur la borne nord ouest de ladite section trente-huit (38) et connu comme le coin Nord Est de Milton Keen. Delà Sud 32 degrés, 30 minutes Est, huit chaînes et vingt anneaux, delà nord 57 degrés, 30 minutes Est, 12 chaînes et 19 anneaux. Delà Nord 32 degrés 30 minutes ouest, 8 chaînes et 20 anneaux (cette ligne traverse le tas de scière de bois) à un piquet sur ladite borne Nord ouest de ladite section 38. De là Sud 57 degrés 30 minutes ouest, 12 chaînes et 20 anneaux à un endroit du commencement. Cet arpentage a un certificat d'arpentage dressé par J. M. Yates, voyer de la paroisse, le 23 septembre 1903. Deuxième. Commence à un piquet posé à l'enseigne sud ouest de la parcelle de terre ci-dessus décrite. (Cette enseigne va s'étend sud-est de la maison de Jeff Carpenter et est 8 chaînes et 66 anneaux sud, 32 degrés, 30 minutes est de la borne du nord de ladite section 38. De là sud 57 degrés 30 minutes ouest, 12 chaînes et 66 anneaux nord, 57 degrés 30 minutes est de la borne ouest de ladite section 38. De là nord 57 degrés, 30 minutes est, 8 chaînes et 66 anneaux à un vieux piquet posé avant. De là sud 32 degrés 30 minutes Est, trois (3) chaînes et 43 anneaux piquet posé. Delà Nord 57 degrés, 30 minutes Ouest 3 chaînes et 43 anneaux piquet posé. Delà Sud 32 degrés 30 minutes Ouest, 5 chaînes et 43 anneaux à l'endroit au commencement, contenant trois (3) acres de terre plus ou moins d'après un arpentage fait par J. M. Yates, voyer de la Paroisse, le 16 novembre 1904, les deux dites parcelles de terre contiennent ensemble treize (13) acres de terre plus ou moins et conformément au dit arpentage fait par J. M. Yates, voyer de Paroisse, comme ci-dessus décrit. Etant le même propriété acquise par A. J. Kieran par achat de Fritz Engel, d'après un acte passé pardevant Joseph E. Lancaster, notaire de cette paroisse de (St Tammany) le 15me jour d'août 1907, et dûment enregistré en le Bureau des transports, livre No 45, Folio 363 des archives de ladite Paroisse de St Tammany.

Les améliorations consistent en un cottage résidence élevé contenant 5 chambres, galeries, grange, cabane pour voiture, bâtiments accessoires et arbres fruitiers, et environ une moitié d'acre en culture, bonne eau à un demi-mille des Sources d'Abita.

Conditions— Une moitié ou plus comptant, la balance en un et deux ans, en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et première hypothèque et les clauses usuelles de sécurité. Doit faire un dépôt de dix (10 0/0) pour cent avec l'encanteur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Busière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 juil—15 17 24 31—août 7 14 16

I. B. Rennyson.

Vente de Succession—Cinquante(50) acres de terre près de Crowley, La., à l'encan, JEUDI, le 8 septembre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle Orléans, à midi, ou fermément à un ordre adressé à moi par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District No 92,389 pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé du 12 juillet 1910 dans l'affaire de la succession de Rose Byrne Waters, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI le 8 septembre à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite

Lot 2, Section 18 T. 9 S. R. 1 E. La. Meridien, contenant 25,76 acres et lot 4 Section 14 T. 9 S. R. 1 E. La. Meridien contenant 24 44 acres en la paroisse Arcadie, environ six milles de Crowley, Lac.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer toutes les taxes de l'année 1910 frais de tous certificats nécessaires et l'acte de vente pardevant James J. Wendle, notaire, et déposer 20 jour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON,
Encanteur.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ROBERT HANLEY ET EPOUSE.

No 94,059—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C.

MERCREDI le 7 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR N. J. CLESI encanteur, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté et signé du 2 août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues White, Dupré, Gravier et Perdido, désigné comme lot No 27 dans l'Ilet No 614, ledit lot No 27 mesurant 120 pieds de face à la rue White sur une profondeur de 28 pieds et neuf pouces et formant l'enclosure des rues White et Gravier.

Conditions—Tout comptant l'acquéreur devant payer pour tous les frais des certificats assumer les taxes de 1910, payer pour l'acte de vente pardevant Chas I. Denechaud, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

N. J. CLESI, Encanteur.

Anthony J. Rossi, avocat.
9 août—9 16 23 30

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Ann Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 94,177—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Coyle, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Thomas D. Flynn, avocat.

11 août—11 15 20

Succession de Joseph Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,119—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mary Bruna, veuve de Raymond Fernandez maintenant épouse de Rudolph E. Grevenberg et Rudolph Grevenberg, tutrice et tuteur administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Anthony J. Rossi, avocat.

11 août —11 15 20

Succession de Madeleine Nippert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 91,048— Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Nippert, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Woodville & Woodville, avocats.

10 août—10 14 19

Succession vacante de Franneque Tachon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 82,868— Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Favret & Friedricha, Ernest T. Florance, avocats.

10 août—10 14 19

Succession de Pierre Sylvestre Miron

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 82,789 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mary Bruna, veuve de Raymond Fernandez maintenant épouse de Rudolph E. Grevenberg et Rudolph Grevenberg, tutrice et tuteur administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Favret & Friedricha, Ernest T. Florance, avocats.

10 août—10 14 19

Succession de Fred A. Hasler et Johana E. Tannerien, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 83,100—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourlesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Favret & Friedrichs. Ernest T. Florance, avocats.

10 août—10 14 19

Succession de Dennis Bernard Haggerty.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,277—Division B. — Attendu que Mme Mary L. Childress, veuve de Dennis B. Haggerty, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de son Dennis B. Haggerty, décédé intestat; ceci est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Jno. P. Sullivan, Arthur Landry, avocats. 9 août—9 13 18

Succession de Samuel L. Gilmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 94,264 — Division D—Attendu que Jas. F. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel L. Gilmore, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Favret & Friedrichs, avocats.

7 août—7 11 16

AVIS AUX CREANCIERS.

D. B. North vs Tribune's Pub. & Print. Co. Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86,815.—Division A. — Avis est par le présent donné aux ordonnateurs de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par U. Marmont Jr. Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—G. M. Horner avocat.

10 août—10 14 19

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 350 rue Carondelet

Jeudi, le 8 Septembre 1910

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 4 août 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire de George L. C. Lhote vs Lhote Lumber Manufacturing Company, No 85,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Propriétés Foncières

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant dix huit terrains Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 284 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet, 183 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses forge, chambre pour boulloire, chauffage bien, réservoir pour eau avec accessoire automatique.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant dix huit terrains Nos 1 à 18, inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, White et Dupré, les mesures étant telles que celles qui sont entre mètres et bornes sur cet ilet sur des chantiers. Cet ilet est d'environ la même grandeur que le ci-dessus décrit.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds, 2 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St-Pierre, 306 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien et chantier.

Douze certaines lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit. Le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contigus aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24, inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant le coin des rues Toulouse et Dupré; le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes scies, élévateurs, machines pour faire des trous, "mash stickler", tuyaux, poulies, déchets, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée du premier inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincailleries, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes courants, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules.

Cheval, mulets, lourds wagons à bois de charpente, wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc.

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cette grande installation sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à tous seulement pour leurs noms propres, et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Receveur et par enquêtes du Receveur, la Commercial Germania Trust and Savings Bank et New Orleans.

Cette propriété est un des plus grands projets d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'exige pas un argument long et soucieux pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit conséquemment fixer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout tel qu'il sera le jour de la vente, excepté le droit d'usage du nom de la corporation.

Les conditions de paiement des commandes à remplir. D'après le jugement de la cour, les CONDITIONS sont telles comme suit:

Premièrement—Que l'installation et la propriété de la Lhote Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de bureau, animaux, véhicules, bois en stock à la date de la vente et propriété de toute description et caractère servant à l'exploitation des affaires, excepté le droit d'usage du nom de la corporation, comprenant tous les anciens comptes courants dus au receveur à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annonces, l'acquéreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tous les contrats d'affaires conclus par le receveur et qui n'auront pas été terminés à la date de la vente.

Seconde—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt ci-après requis, que ladite annonce établira l'époque des termes et le lieu de la vente et contiendra une description générale de la propriété à vendre avec références, plus amples informations désirées aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le receveur au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du receveur, dix pour cent (10 0/0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du receveur, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter au dit enchère et d'en payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera encore offerte en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisième, — Si l'acquéreur manquait de faire le susdit dépôt de dix pour cent en espèces, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement criée de nouveau et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrième—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilèges et charges, excepté les taxes de 1910, qui seront assumées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du receveur, inscrits au cours de son administration de la propriété; et les réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tous les privilèges ou liens réclamés seront rapportés au produit de la vente.

Cinquième—Quand ladite vente en sera rapportée à la cour l'avis en sera inscrit sur le livre d'ordres, pendant dix jours, et toutes les objections s'y rattachant seront inscrites dans les dix jours qui suivront celui où ledit avis aura été inséré dans le livre d'ordres, et après ledit délai, s'il n'y a pas eu d'objections, ladite vente sera maintenue et confirmée sans autre ordre, et aucunes objections à ladite vente ne seront considérées ou permises après l'expiration dudit délai, excepté celles qui auraient été inscrites dans le délai voulu.

Sixième—Une fois que ladite vente lui ordonnée sera terminée et confirmée, l'encanteur fera, parfaiteras et livrera un acte notarial de translation de propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Fred Adolph, Esq. notaire

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

AVIS AUX CREANCIERS.

W. L. Nelson and Company vs Adolph Rocquet and Company Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 86,157—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourlesquelles le second compte provisoire présenté par James A. Robin, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Lazarus, Michel et Lazarus, avocats pour le receveur.

2 août — 2 6 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant le No municipal 719 rue Lyon entre les rues Laurel et Constance, ilet borné par la rue Bordeaux;

Mme Louise Moriary, Veuve vs James M. Conner

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 90 124 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI le 11 août 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le numéro municipal 178, borné par les rues Lyon, Laurel, Constance, nouvellement Rue Oakley et Bordeaux, lesdits lots sont désignés par les Nos 1 et 2 et 3 et 4 et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Lyon sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Foster, Milling, Brian & Seal, avocats pour la demanderesse.

8 juil—